

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 08 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux le huit février à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes « Albert Tramblay », sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

Présents,

Alain GIVORD	Jean François CARJOT	Elodie DESMARIS
Jean Louis GIVORD	Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL
Françoise BERTHOUD	Michèle LAURENT	René TRONCY
Guy GABILLET	Marie Françoise PERROUD	Nadine TRESSELT
Cécile NIZET	Serge DUMARAIS	Cédric GREGOIRE
Ufuk YUKSEL	Sébastien LEQUEUX	Alexandre DESRAYAUD
Christian RAVOUX	Caroline TROUILLOUX	

Date de la convocation : le 02 février 2022

Membres en exercice : 23

Présents : 22 Votants : 22

***Absents excusés* : Karine THIBERT, Françoise DUBOIS, Catherine MIGNOT**

Pouvoirs : Karine THIBERT donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Cécile NIZET

Secrétaire de séance : Serge DUMARAIS

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendu du 08 février 2022.

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Alain GIVORD*

1- Adhésion au Groupement Sanitaire de l'Ain (GDS) lutte contre le frelon asiatique

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors de la dernière conférence des maires de la Communauté de Communes de la Veyle, une présentation a été faite par un représentant du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) sur la lutte du frelon asiatique. Cette action a été confiée au GDS en partenariat avec un groupement d'apiculteurs « Ensemble contre le frelon asiatique » sans financement de l'Etat. L'action est articulée autour d'une plateforme de signalement www.frelonsasiatiques.fr avec 70 référents sur le territoire départemental. Sans prédateur, le frelon asiatique est en fort développement et sa présence pose des enjeux d'envergure apicole (prédateur d'abeille), sociétal (dangereux pour l'homme). Le rôle du collectif « ensemble contre le frelon asiatique » au-delà du signalement des nids est la destruction de ceux – ci (221 nids détruits en 2020). Pour assurer le financement de cette action, (environ 50000€ pour 2022), le département s'engage à hauteur de 15000€ et il était demandé à chaque commune une participation de 100€. Pour des simplifications, l'appel de fonds sera réalisé auprès des communautés de communes avec pour chacune des communes une déduction de 100€ de la Clect. Cette proposition a obtenu l'accord de l'ensemble des maires de la CCV mais est soumis pour approbation au conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

2- Débat protection mutuelle et prévoyance des salariés

Le maire informe le Conseil Municipal qu'au vu d'une ordonnance du 17 Février 2021, il est obligatoire avant le 18/02/ 2022 d'organiser un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection complémentaire. Il précise que progressivement doit s'imposer aux employeurs territoriaux la mise en place sans doute obligatoire de garanties complémentaires santé et de prévoyance pour les employés avec participation de la collectivité. Cette participation serait à l'identique de celle du secteur privé à savoir 50% d'un montant de référence (option de base) pour la complémentaire santé à compter du 1er Janvier 2026 et

20% pour la prévoyance à compter du 1^{er} Janvier 2025. Pour étayer le débat, il présente les protections obligatoires du régime général et informe que 21 employés sont déjà titulaires d'un contrat prévoyance auprès de la MNT avec participation pour un montant mensuel à charge de la collectivité de 278.09€.

Il informe que, à ce jour, le détail et les niveaux de garanties proposées sont en négociation entre les partenaires sociaux et que, si nécessaire, une nouvelle information sera faite au conseil municipal

Le conseil municipal a pris acte de ce débat

√ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

3- Point urbanisme

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 22 D0001	13/01/2022	M. DASILVA Lucas	Chemin du Clos des Barres	Construction d'une maison individuelle

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 22 D0001	06/01/2022	M. FOREY Yoann	Route de Luponnas	Installation d'une clôture
DP 001 457 22 D0002	06/01/2022	M. DUC Cédric	Route de Luponnas	Installation d'une clôture
DP 001 457 22 D0003	06/01/2022	Mme BRUN KOCK Lydie	Chemin du Clos des Barres	Installation d'une clôture
DP 001 457 22 D0004	11/01/2022	M. DE CHALON Jean	Route de Neuville les Dames	Installation d'un mur de clôture
DP 001 457 22 D0005	11/01/2022	Mme BOUTON Maylis	Rue des Gravières	Installation d'une clôture
DP 001 457 22 D0006	13/01/2022	M. HUQUET Arnaud	Route de Namary	Installation d'un portail
DP 001 457 22 D0007	17/01/2022	SAS ROSSI	Rue Eugène Dubois	Ouverture en façade
DP 001 457 22 D0008	17/01/2022	VERNOUX Thibault	Rue des Allagniers	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 001 457 22 D0009	26/01/2022	M. DEVELLE Jonathan	Route de Montlardon	Installation d'un portail et d'une clôture
DP 001 457 22 D0010	01/02/2022	M. CASSARD Bruno	Avenue de la Gare	Installation d'une clôture
DP 001 457 22 D0011	01/02/2022	M. CARJOT Jean-François	Rue du Vernay	Réfection de toiture
DP 001 457 22 D0012	04/02/2022	VENUS COIFFURE	Rue Claude Morel	Modification de façade

4- Modification délibération tarifs camping saison 2022

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir Délibéré,

PRECISE la période d'ouverture du camping pour la saison 2022 : Ouverture du 2 avril 2022 au 1^{er} octobre 2022.

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs camping à compter **du 1^{er} janvier 2022** et précise que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une prochaine délibération vienne les modifier :

Tarif Journalier/For One NIGHT La nuitée est comptée de midi à midi	Basse Saison Du 02/04/22 au 08/07/22 Du 21/08/22 au 01/10/22	Haute saison Du 09/07/2022 au 20/08/22
FORFAIT 2 ROUES ♣ + tente + VELO ou MOTO	10.20 €	11,75 €
♣ + Emplacement sans électricité + véhicule + 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car	11,55 €	14,30 €
♣ + Emplacement + électricité + véhicule + 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car	16.15 €	18.90 €
♣ Personne supplémentaire (à partir de 12 ans)	4.80 €	7.15 €
Enfants de 3 ans à – de 12 ans	2.55 €	4.60 €
Enfants – de 3 ans	GRATUIT / FREE	GRATUIT / FREE
ETAPE CAMPING CAR sans électricité 1 nuit- Arrivée 18h/Départ 10h ♣ ♣ Pers	13.25 €	18.35 €

Adhérent FFCC	11 €	11 €
Supplément caravane Double Essieu	47 €	54 €
Branchement électrique - 16A – hors forfait  Electricity	4.60 €	
Animaux tenus en laisse   Domestic animal	2,00 €	
Véhicule supplémentaire - Tente supplémentaire ou Remorque	3.30 €	
Visiteur de journée quelque soit la durée	1.60 €	
Garage mort sans électricité	5.80 €	11.40 €
Taxe de séjour par jour et par personne + de 18 ans	0.55€	

ACSI Du 02/04/2022 au 08/07/2022 Du 25/08/2022 au 02/10/2022
FORFAIT  OU   Emplacement

- Vidange + remplissage eau camping-car (non résident): 6.00 €
- Accès WIFI GRATUIT sur tout le camping
- Remise de 10 % pour les adhérents F.C.C.C
- Remise de 15 % famille nombreuse (à partir de 3 enfants mineurs)
- Remise de 10 % pour les séjours à partir de 7 nuitées
- Remise de 15 % pour les séjours à partir de 14 nuitées
- Remise de 20 % pour les séjours à partir de 30 nuitées

**+ CAMPING CAR ou
CARAVANE
ou TENTE + Electricité + 1
Animal
16€
7 nuits = 6 nuits / 14 nuits =
12 nuits**

	PERIODES	
	BASSE SAISON Du 02/04/22 au 08/07/22 Du 21/08/22 au 01/10/22	HAUTE SAISON Week end * Du 09/07/2022 au 20/08/22
MOBIL HOME 1 à 5 PERSONNES		
1 nuitée	89 €	122 €
5 nuits **	255 €	408 €
7 jours consécutifs	376 €	561 €
ROULOTTE 1 à 4 PERSONNES		
1 nuitée	79 €	100 €
5 jours **	204 €	306 €
7 jours	319 €	455 €

OPTIONS

Option Ménage Locatif	55€
Kit Draps Coton Jetable Drap Doux	Simple 9 € - double 11 €

** Week end : Nuit du samedi au dimanche de mai à septembre*

*** Hors nuitée du samedi au dimanche*

Arrivée à partir de 14 h et location libérée le jour du départ à 10 h : tout dépassement d'horaire (jusqu'à 14h maximum) entrainera la facturation d'un supplément de 30.00€.

L'accès piscine est inclus dans les tarifs ; la piscine est accessible aux heures d'ouverture en juin le mercredi, le samedi et le dimanche ; en juillet et août tous les jours

Les visiteurs de journée devront s'acquitter d'une redevance selon le tarif en vigueur du camping : 1.60€

Cette entrée ne donne pas accès à la piscine.

Une caution de 300.00 € pour l'équipement et une caution de 55.00€ pour le ménage seront demandées à l'arrivée, elles seront restituées en fin de séjour si l'état des lieux est conforme.

En cas de dégâts constatés, ils seront facturés aux intéressés. En cas de ménage non effectué, la caution de 55.00 € sera conservée.

RESERVATION : Un acompte de 30% sera demandé pour confirmation, le solde sera réglé à l'arrivée.

Le remboursement de cet acompte ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure à l'appui d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif et d'un relevé d'identité bancaire.

En cas d'annulation 5 jours avant l'arrivée, les acomptes ne seront pas remboursés.

→→→ Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs.

Paiement accepté : Espèces – Chèques – C.B – Chèques vacances – Virement bancaire – E chèques vacances

Assurance responsabilité civile obligatoire

AUTRES PRECISIONS :

- *Taxe de séjour*
- *Forfait Ménage* réservation à l'avance auprès du gérant (55.00 €)
- *Drap et Linge de maison* non fourni non loué
- Pas de frais de dossier
- *Charges eau, électricité, gaz* : Compris dans le tarif
- *État des lieux à l'arrivée et au départ*

PROMOTIONS ET REMISES SPECIALES

- Une marge de 10 à 30 % de remise pour LES PROMOTIONS DE DERNIERE MINUTE pour les locatifs
- Une marge de 5 à 20 % de remise commerciale possible tous objets
- Vente flash sur le site internet : Réservation emplacement camping avant le (date butoir) :

5 NUITS ACHETÉES = 2 NUITS GRATUITES.

- Remise de 20% pour les ouvriers en locatif **semaine** (hors saison et hors promotion) : nombreuses demandes
- Forfait mensuel ouvriers en locatif (hors saison) : 600,00 € pour une personne
- **Personne supplémentaire : 290.00€**
- **Commission Tours Opérateurs et Plateformes de réservation de 5 à 30 %**

RESIDENTS 2022

CARAVANE ou tente	
1 PERSONNE - Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 075,00 €
2 PERSONNES - Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 291,00 €
FAMILLE – jusqu'à 4 personnes + Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 469,00 €
MOBIL HOME	
1 PERSONNE - 1 véhicule +	1 370,00 €

prestation eau et électrique	
2 PERSONNES - 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 585,00 €
FAMILLE – jusqu’à 5 personnes Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 784,00 €
GRAND MOBIL HOME jusqu’ à 5 personnes EMBLACEMENT + 1 véhicule + prestation eau et électricité	2 142,00 €

SUPPLEMENTS RESIDENTS

Personne supplémentaire (à partir de 12 ans)	197,00 €
Enfant de 3 à 12 ans	91,00 €
Animaux (chat et chien) tenus en laisse	77,00 €

Visiteurs à la journée	1,60 €
-----------------------------------	---------------

Visiteurs à la nuitée	Basse Saison	Haute Saison
1 personne (à partir de 12 ans)	4,80 €	7,15 €
Enfant 3- 12 ans	2,55 €	4,60+ €

Taxe de séjour (par nuit et par personne adulte + de 18 ans)	0,55 €
---	---------------

L'accès à la piscine est inclus dans les tarifs. La piscine est accessible aux heures d'ouverture, en juin le mercredi samedi et dimanche. Tous les jours en juillet et août.

A titre informatif, une taxe de séjour a été instituée par la Communauté de Communes de la Veyle depuis le 1^{er} janvier 2018, de 0.55€ par nuitée et par adulte (+18 ans).

Adopté à l'unanimité

√ **Rapporteur Jean-Louis GIVORD**

**5- Réactualisation demande de subvention réfection verrière
Centre-Saint-Martin**

Monsieur Jean-Louis GIVORD, Adjoint au Maire, expose le projet de réfection de la verrière du centre st Martin.

Un dossier d'aide à l'investissement sera déposé par la collectivité en 2022 pour nous aider à financer les travaux suivants :

-Réfection de la verrière du centre St Martin.

Le projet total est estimé à 60 000 € ttc.

Il est proposé aux membres du conseil de valider la proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réfection de la verrière du Centre saint-Martin.

AUTORISE le Maire à engager les demandes de subvention en lien avec le projet

AUTORISE à signer tout document relatif à cette opération.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

DIT que la dépense sera imputée sur le budget 2022

21 Voix pour

1 Abstention

Christian Ravoux réitère sa remarque concernant le fait que ce projet devrait être intégré dans une approche globale de revitalisation du centre village prévue dans le dispositif Petites Villes de Demain et demande s'il y a vraiment un caractère d'urgence pour cette réfection. Le maire répond que le caractère d'urgence est avéré avec des infiltrations d'eau et un taux d'humidité important pour la préservation des peintures murales.

Jean-François Carjot fait un point sur la situation de la piscine municipale.

Rappel du contexte :

En mai 2021, lors de la phase finale de la remise en route des installations de la piscine municipale, le remplissage du grand bassin a dû être interrompu en raison de la constatation d'une fuite importante ayant provoquée une perte estimée à environ 400 m³ en une nuit.

Actions menées :

Des recherches poussées ont été engagées immédiatement au niveau des installations techniques, en particulier un examen caméra complet de la tuyauterie, sans détection d'anomalies. Une réunion sur site a été organisée à la fin de ces investigations avec nos entreprises partenaires pour l'entretien des installations. La conclusion est que le grand bassin subit une fuite très importante et très difficile à localiser. Aucune solution ne peut être mise en œuvre pour permettre l'ouverture pour la saison 2021. Une de nos entreprise partenaire indique qu'elle peut procéder à une étude de réfection provisoire du grand bassin mais qu'elle ne peut s'engager à la faire à court terme compte tenu de sa charge de travail en saison d'été. Mission lui est confiée pour un rendu en fin d'automne.

D'octobre à décembre 2021, plusieurs rendez-vous ont eu lieu sur place avec les entreprises compétentes en étanchéité et structure. Après un débat final, accord pour établir un devis de reprise d'étanchéité du grand bassin sans reprise de sa structure.

Fin janvier 2022, réception d'un devis comprenant la dépose du carrelage, la pose d'une étanchéité couvrant complètement le bassin ainsi que la reprise de caillebotis et des goulottes. Le montant de ces travaux est estimé à 118 000 €.

Pour être complet, il faut préciser que la machinerie complexe de traitement de l'eau n'a pas fonctionnée depuis 2 ans et 2 filtres sont très vieillissants dont 1 en mauvais état. Nous pouvons donc estimer que la réouverture de la piscine peut coûter de 140 à 150 000 € sans aucune modernisation de ses installations et de son fonctionnement. Il faut également préciser que le déficit annuel de fonctionnement se situe entre 40 et 70 000 € suivant la météo. L'analyse de la fréquentation laisse également apparaître une baisse régulière des entrées.

Jean-François Carjot précise que cette information a pour objet d'entamer une réflexion sur l'avenir d'une piscine à Vonnas et non pas d'en débattre immédiatement et de prendre une décision sur le champ.

Christian RAVOUX rappelle que, selon lui, lors de l'élection municipale de 2017, le projet phare était la couverture de la piscine et le transfert de cet équipement à la communauté de commune. Depuis 4 ans, il n'y a pas eu de nouvelle information sur cette promesse de campagne. Aujourd'hui, le moment est venu pour la communauté de

communes de tenir sa promesse et d'intervenir pour que cet équipement d'intérêt intercommunal évident puisse être réparé et remis en service." . Alain Givord précise qu'un projet n'est pas une promesse, que les contraintes budgétaires conduisent à en prioriser certains. Jean-François Carjot complète l'information en exposant qu'une étude poussée a bien été réalisée avec chiffrage de plusieurs hypothèses. En fonction des variantes, les coûts varient de 2,4 m€ à 6 M€ uniquement en investissement. La réfection des deux gymnases de Vonnas et Mézériat mobilise une capacité budgétaire importante sur celle orientée en termes d'équipements sportifs sur le territoire de la CCV.

6- Réalisation de projet « installation d'une caméra aux abords de la gare /Demande de Subvention

Monsieur Jean-Louis Givord, Adjoint au Maire, expose le projet d'installation d'une caméra fixe à proximité de la gare SNCF. L'enregistrement des images sera réalisé sur le serveur installé en mairie et permettra la consultation des images et leur sauvegarde pendant 15 jours.

Une demande de subvention sera déposée par la mairie auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour nous aider à financer l'installation.

Le projet total s'élève à 11 754 € ttc

Il est proposé aux membres du conseil de valider la proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'installation d'une caméra fixe aux abords de la gare.

AUTORISE le Maire à engager les demandes de subvention en lien avec le projet et à signer tout document relatif à cette opération.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

DIT que la dépense sera imputée sur le budget 2022

Adopté à l'unanimité

7- Présentation dossier achat de matériels pour les services techniques

Jean-Louis GIVORD expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer du matériel aux services techniques.

- Remplacement tondeuse ISEKI (2017) par tondeuse multi fonctions d'origine : tonte avec ramassage, tonte mulshing et broyeur
- Remplacement tracteur Ergos (1990), + 12 000 heures en fin de vie par achat d'un tracteur d'occasion adapté à nos besoins, fauchage, élagage chemins communaux
- Achat petit matériel sur batterie électrique comprenant petite tondeuse, souffleur, taille haie, tronçonneuse
- Souffleur thermique

√ *Rapporteur Elodie DESMARIS*

8- Achat de matériel

Madame Elodie Desmaris, Maire adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel avant le vote du budget.

Madame Elodie Desmaris propose donc, par anticipation du vote du budget 2022, d'autoriser l'achat des matériaux suivants :

Opération budgétaire : Achat de matériel	108 000 euros TTC
21578 Tondeuse (hors reprise matériel) :	42 000 euros TTC
21571 Tracteur d'occasion (hors reprise matériel)	60 000 euros TTC
21578 Achat petit matériel	6 000 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'achat du matériel exposé avant le vote du budget. Cette somme sera imputée au budget 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Le Maire informe que le financement sera assuré par emprunt sur 60 mois au taux de 0.59% auprès du Crédit Agricole pour un montant de 90 000€

√ **Rapporteur Nathalie DUCLOS**

9- Point recensement

La campagne de recensement de la population a été lancée le 20 janvier dernier.

Nathalie DUCLOS rappelle que le recensement est essentiel, il permet de déterminer le nombre officiel de personnes sur notre commune et plus largement le nombre de personnes vivant en France. Les impacts du recensement sont importants pour la vie d'une Commune, par exemple, il détermine le montant de la participation de l'Etat, le mode de scrutin ou encore le nombre de conseillers municipaux qui sont définis en fonction du nombre d'habitants.

Organiser le recensement est une obligation pour le maire car il agit en qualité d'agent de l'état. La participation de chaque habitant est donc essentielle ; elle est même rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique utile à tous.

Notre coordonnatrice d'enquête, Madame Eliane BALMOT est en charge des transmissions à l'INSEE.

Lors du premier week-end de collecte les réponses par internet ont été si nombreuses que l'INSEE s'est fait dépasser, par conséquent, le système a défailli quelques heures, mais tout est rentré dans l'ordre très rapidement.

Au 7 février, nous en sommes, tous agents recenseurs confondus, à 78 % de réponses collectées, ce qui est très bien, nous avons une excellente équipe ; selon l'INSEE au stade de la collecte au bout de deux semaines, la moyenne est de 60 %, donc félicitations à nos agents recenseurs pour leur travail effectué jusqu'à aujourd'hui car nous avons dépassé ce seuil.

Maintenant, il y a peu de réponses par internet. Nos agents recenseurs rencontrent des difficultés quant à la collecte, pas auprès des personnes âgées, mais plus particulièrement auprès de plus jeunes ; dans certains foyers nos agents sont parfois obligés de passer jusqu'à quatre fois, mais pour quelles raisons diriez-vous, tout simplement parce que les gens s'en moquent et disent ne pas avoir le temps de répondre (répondre au questionnaire ne demande que dix minutes sur le site internet c'est sans contact, rapide, pratique très simple) ; quel que soit le mode de réponse choisi ne remettez pas.

Nos agents recenseurs déposent des avis de passage dans les boîtes aux lettres pour les réponses papier, n'hésitez pas à prendre contact avec eux pour effectuer ces formalités de réponses au plus tôt.

La collecte du recensement se termine le 19 février prochain, à nos agents recenseurs, Nathalie DUCLOS demande de ne pas perdre courage malgré les difficultés rencontrées, un point est et sera fait régulièrement avec le coordonnateur d'enquête.

Nathalie DUCLOS renouvelle tous ses remerciements à nos agents recenseurs et vous remercie de l'accueil que vous leur réservez.

10- Information élections Présidentielles et Législatives

Comme annoncé lors du Conseil Municipal du mois d'octobre dernier, 2022 est une année électorale.

Pour les élections présidentielles :

Le premier tour de scrutin aura lieu le dimanche 10 Avril ;

Le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 24 Avril ;

Pour les élections législatives :

Le premier tour de scrutin aura lieu le dimanche 12 Juin ;

Le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 19 Juin.

Un petit rappel pour voter :

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de sa Commune de Résidence, être de nationalité française et majeur.

Si ce n'est pas déjà fait, pour s'inscrire c'est simple, il suffit :

- soit de se présenter au secrétariat de la mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- soit d'effectuer cette démarche vous-même directement sur le site du service public.fr à la rubrique papier-citoyenneté et de vous laisser guider.

Pour les jeunes qui ont acquis la majorité, ils sont inscrits d'office sur les listes électorales de la commune qui a enregistré leur recensement citoyen.

Pour les élections Présidentielle : vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire en ligne et jusqu'au 4 mars auprès du service de la mairie.

Pour les élections Législatives : vous avez jusqu'au 4 mai pour vous inscrire en ligne et jusqu'au 6 mai auprès du service de la mairie.

Organisation et Tenue des bureaux de vote :

Le fonctionnement d'un bureau de vote est régi par le code électoral ; tant de l'organisation matérielle du vote qu'à la publication des résultats, en passant par les acteurs concernés ; ce fonctionnement particulier garantit la liberté du vote.

Nos bureaux de votes (*salles Claude Desportes et Lherbette*) étant devenues trop exigües et compte-tenu des mesures sanitaires actuelles, (*à ce jour, nous ne connaissons pas les mesures qui nous seront demandées lors des élections*), décision a été prise d'installer les bureaux de vote à la Salle des Fêtes Albert Trambly.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Pour la bonne organisation de la tenue de ces bureaux, et je rappelle que tenir le bureau de vote fait partie des attributions que vous détenez en votre qualité de Conseiller Municipal.

Trois membres sont nécessaires par bureaux.

Ces bureaux seront tenus à tour de rôle, d'une durée de 3H45 environ, soit :

- De 8 heures à 11 H 45 ;
- De 11 H45 à 15 H 15 ;
- De 15 H 15 à 19 Heures ;

Il vous est demandé de vous inscrire dès à présent sur les plannings que j'ai ici et vous demande de bien vouloir le faire à l'issue de ce Conseil, s'il vous est impossible de le faire ce soir vous avez jusqu'au 5 mars pour le faire, les plannings vous seront adressés par mail. Passé ce délai et en cas de places vacantes vous serez inscrits d'office.

Je rappelle que si vous tenez un bureau dès 8 heures le matin, votre présence le soir **est obligatoire** pour la signature du procès-verbal. Soyez très vigilant sur ce point lors de votre inscription.

Nous aurons également besoin de vous pour procéder au dépouillement qui aura lieu le même jour, à l'issue de la clôture des bureaux de vote ; merci d'être présent 15 minutes avant la clôture des bureaux.

Carte d'électeur :

Cette année, une refonte des cartes électorales est effectuée par les services de l'Etat ; vous recevrez chez vous quelques jours avant les élections votre nouvelle carte d'électeur. La dernière refonte des cartes d'électeurs a eu lieu en 2019 à l'occasion de la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU).

Le Ministère de l'intérieur a présenté la semaine dernière la nouvelle carte électorale qui sera envoyée à l'ensemble des 48 millions d'électeurs inscrits en vue des élections

présidentielles et législatives. Je rappelle qu'il est de tradition d'adresser une nouvelle carte d'électeur avant chaque élection présidentielle.

Les cartes d'électeurs comportent plusieurs nouveautés, dont l'une est liée à la mise en œuvre du répertoire électoral unique (REU).

- la première innovation est la présence d'un QR Code. Rien de bien révolutionnaire en soi. Ce QR Code à scanner sur un smartphone renvoie simplement sur le portail des élections du ministère de l'intérieur. Il permet juste aux utilisateurs de smartphone de ne pas taper l'adresse pour se rendre sur le site « élection du ministère de l'intérieur ». (<https://www.elections.interieur.gouv.fr>)

Le portail du ministère vous permet d'accéder à trois démarches utiles avant les élections :

- La vérification de sa situation électorale, (en renseignant vos nom prénom date de naissance, votre commune)
- La vérification de votre inscription sur la liste électorale, cette démarche est possible en ligne si l'électeur dispose d'un compte France connect.
- La demande de procuration, qui se fait en partie en ligne.

- La deuxième innovation le numéro national d'électeur (NNE)

Figurera désormais sur la carte d'électeur le numéro national d'électeur, c'est un numéro de 8 à 9 chiffres qui est unique pour chaque électeur, et permet selon le ministère de l'intérieur d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Son caractère unique devrait permettre notamment de mieux repérer les doubles inscriptions. Ce NNE est disponible depuis le 1^{er} janvier sur le site ISE (interroger sa situation électorale). En dehors de l'usage qui peut être fait de ce numéro par l'administration, **il n'y a qu'un seul cas où l'électeur lui-même aura impérativement besoin de son INE, lors de sa demande de procuration.**

Conditions de vote :

Le vote par procuration est toujours possible pour l'électeur absent lors des élections, la demande de procuration s'effectue en partie en ligne, mais demande encore une étape physique, la vérification de l'identité de l'électeur se fait soit dans un commissariat, soit auprès d'une gendarmerie.

Nathalie DUCLOS rappelle que la présentation de la carte d'électeur n'est pas nécessaire mais vivement recommandée pour faciliter la recherche de l'électeur sur la liste électorale ; par contre il est **obligatoire** de justifier de son identité soit en présentant une carte nationale d'identité, soit toute autre pièce dont la liste nous sera communiquée juste avant les élections. Je vous demande de bien vouloir y veiller lorsque vous tiendrez les bureaux de vote même si vous connaissez l'électeur qui se

présente à vous, car ceux qui tiendront le bureau de vote lors du second tour et qui ne connaissent pas forcément l'électeur à qui il ne lui aura pas été demandé de présenter sa carte, ce dernier ne comprendra pas pourquoi, on lui demande pour le second tour.

Nathalie DUCLOS vous remercie dès à présent de votre présence et de votre implication à la participation du bon déroulement de l'ensemble de ces élections.

11- Compte rendu du conseil de la Communauté de Communes de Vonnas

Le Maire précise que chacun peut consulter les comptes rendus du Conseil Communautaire sur le site de la Communauté de communes de la Veyle

Il souhaite simplement donner information au conseil d'un point évoqué lors du Conseil du 31 Janvier concernant l'accord pour un mandat d'études préalables en vue de l'extension de la Zone d'Activité Economique des Grands Varays à VONNAS

La Communauté de communes de la Veyle est compétente en matière de développement économique et elle est engagée aux côtés de la commune de VONNAS dans l'extension et l'aménagement de la ZAE des Grands Varays. La Communauté de communes souhaite aménager une extension d'environ 6 à 7 hectares qui pourrait permettre entre autres d'accueillir l'entreprise Plasteurop située à VONNAS et qui souhaite trouver de nouvelles conditions d'activités. Actuellement localisée dans le tissu du centre-urbain, la situation de l'entreprise entraîne des problématiques de desserte et de voisinage. L'entreprise a estimé un besoin foncier d'environ 4 ha. L'acquisition foncière est en cours de finalisation avec l'EPF. Une première étude de diagnostic sur les extensions et requalifications a été menée en 2021 sur les zones d'activités de la Veyle par la SPL Interra et Aintegra. Pour les Grands Varays 3 et préalablement à la phase opérationnelle d'aménagement (études et travaux), des études pré opérationnelles sont nécessaires afin d'évaluer l'impact sur l'environnement : faune-flore 4 saisons, loi sur l'eau, relevé topographique, étude géotechnique...

Pour ce faire, le Conseil communautaire a décidé de confier à la SPL Interra un mandat d'études préalables pour l'ensemble de ces prestations. Un second mandat travaux et études suivra courant 2022 pour la mise en œuvre opérationnelle.

12- Projet médiathèque

Projet qui avance

Acquisition du terrain en cours

Visites médiathèques avec bénévoles Bâgé-Dommartin, Marboz, Ceyzériat (récentes avec réhabilitation bâtiment, démographie idem Vonnas)

Rencontre avec les institutions pour prendre en compte les règles imposées dans un cahier des charges « médiathèque agréée ». Ces échanges nous permettent également d'étudier les différents modes de financement possibles (DLP et DRAC) (Direction Lecture Publique et Direction Régionale des Affaires Culturelles). Dernière réunion ce matin avec DLP et DRAC.

Prochaines étapes du projet : définir les besoins avec bénévoles et rédiger le cahier des charges.

13- Site internet mairie de Vonnas

Choix prestataire parmi 4 consultés – ID-COM Bourg-En-Bresse (10580 euros)

Attention La rédaction des textes et les photos sont à notre charge

Il faut valider un Comité de suivi du projet (but : suivre avancée du projet côté prestataire et interne, on aura un interlocuteur ID-COM et il faut 2 à 3 interlocuteurs sur la mairie

13 - Evènements culturels 2022

Nous avons le souhait de proposer des évènements culturels en nous appuyant sur des Associations vonnassiennes pour l'organisation (Zic et Voix, Vonnas'Anime, EMD, ou autres). Pour l'instant, nous avons quelques pistes, mais rien de défini.

SI vous avez des idées ou contacts, merci de me les transmettre.

Fin de séance 21h00

Prochaine séance le 8 mars 2022

Fait à Vonnas le 8 février 2022

Le Maire

Alain GIVORD

Le Secrétaire : Serge DUMARAIS

Les Conseillers Municipaux

CARJOT Jean François

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

BERTHOUD Françoise

RABUEL Claude

DESMARIS Elodie

LAURENT Michèle

TRESSELT Nadine

GABILLET Guy

DUBOIS Françoise

DUMARAIS Serge

PERROUD Marie-Françoise

TRONCY René

MIGNOT Catherine

YUKSEL Ufuk

DESRAYAUD Alexandre

THIBERT Karine

GREGOIRE Cédric

LEQUEUX Sébastien

NIZET Cécile

RAVOUX Christian

TROUILLOUX Caroline